RAPPORT ANNUEL **DE GESTION** 2016 2017 Commission des partenaires du marché du travail **FAITS** SAILLANTS ensemble on fait avancer le Québec Québec **

NOTE AU LECTEUR Ce document présente les faits saillants du <i>Rapport annuel de gestion 2016-2017</i> de la Commission des partenaires du marché du travail qui décrivent la situation au 31 mars 2017. Pour obtenir une information détaillée, on consultera la version intégrale du <i>Rapport annuel de gestion 2016-2017</i> de la Commission à l'adresse suivante : www.cpmt.gouv.qc.ca.	

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
FAITS SAILLANTS	5
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2016-2017	7

CONTEXTE

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Commission des partenaires du marché du travail témoigne d'une année de transition particulièrement active pour la Commission et son réseau de partenaires. L'adoption en novembre 2016 de la Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi est en effet venue modifier le rôle et les responsabilités de la Commission. À la suite de cette adoption, celle-ci :

- conserve l'essentiel des responsabilités qui lui étaient jusqu'alors confiées;
- voit son rôle stratégique renforcé, en particulier dans le contexte des politiques, orientations et mesures qui visent à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- se voit confier, dans cette perspective, un rôle pivot en matière d'adéquation formation-compétences-emploi.

Dans ce nouveau contexte, la Commission a non seulement poursuivi, en 2016-2017, ses efforts pour mener à bien ses engagements, elle s'est aussi donnée les moyens de jouer le rôle stratégique accru que le gouvernement lui a confié. Les membres de la Commission ont notamment convenu, à cet égard, de mettre l'accent sur onze travaux dont la réalisation lui donnera les assises nécessaires à l'accomplissement de ses nouvelles responsabilités.

Afin de permettre une reddition de comptes cohérente avec les activités en cours, les actions ne s'appliquant plus ont été retirées du plan d'action annuel de la Commission pour être remplacées par une série d'actions nouvelles qui s'inspirent directement de ces onze travaux. Ces nouvelles actions ont été intégrées aux orientations et aux objectifs du plan stratégique 2015-2018, dont le caractère est assez général pour qu'ils conservent leur pertinence. Le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Commission porte donc sur un plan d'action actualisé au regard des réalités de la dernière année.

FAITS SAILLANTS

Les actions relatives à l'amélioration et à l'utilisation stratégique des connaissances sur le développement des compétences et les meilleures pratiques en matière de formation en emploi (orientation 1) ont notamment permis à la Commission :

- d'approfondir ses connaissances sur le marché du travail, les besoins de main-d'œuvre et de compétences, les programmes d'éducation et le système d'immigration, par le biais des présentations d'Emploi-Québec et des ministères membres de la Commission;
- d'assurer la production et la diffusion d'information pertinente par le biais de la recherche subventionnée (ex. : étude sur la surqualification), des comités sectoriels (huit diagnostics et vingt-cinq études sectorielles en 2016-2017) ainsi que des bulletins et séances d'information de l'Observatoire compétences-emploi.

En ce qui a trait à la contribution de la Commission à l'instauration d'une culture de formation continue (orientation 2), les résultats montrent notamment que :

- quelque 391 projets favorisant l'engagement des entreprises en matière de formation ont été acceptés en 2016-2017 à l'échelle du Québec, tous programmes de subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) confondus;
- deux nouveaux programmes ont vu le jour en lien avec l'objectif de renforcer le rôle de la Commission en matière d'adéquation formation-compétences-emploi, soit le Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT, de même que celui des Bourses de promotion des programmes de formation menant aux professions priorisées par la CPMT;
- quelque 4 311 personnes ont été certifiées grâce à l'une ou l'autre des stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- les comités sectoriels ont enregistré 20 990 nouvelles participations aux programmes de formation qu'ils ont développés, adaptés ou traduits.

En ce qui a trait à la participation active de la Commission à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail (orientation 3), le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* indique notamment que :

- les membres ont adopté, dès juin 2016, une démarche visant à élaborer un plan d'action triennal concerté (2017-2020) en adéquation formation compétences-emploi (AFCE) de la Commission et de son réseau de partenaires;
- la Commission a participé à l'élaboration du plan d'action annuel d'Emploi-Québec en matière de main-d'œuvre et d'emploi;
- le réseau des partenaires de la Commission a participé, à la demande du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux travaux préparatoires du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre;
- dans la foulée du dépôt du projet de loi nº. 70, la Commission a revu et élargi l'exercice de priorisation des besoins de formation pour s'assurer d'avoir une vision d'ensemble du marché du travail (couverture de l'ensemble des professions, des ordres d'enseignement et des régions).

En ce qui a trait à la consolidation de l'engagement des partenaires autour d'objectifs communs (orientation 4) :

- plusieurs travaux reliés à la gouvernance des groupes de travail et des instances du réseau des partenaires de la Commission ont été réalisés, sous la direction du comité de gouvernance, d'éthique, de déontologie et de gestion de risques;
- la Commission a notamment, dans le cadre de ces travaux, révisé le document d'encadrement des comités consultatifs et reconnu deux nouveau comités, concernant respectivement les personnes immigrantes et les personnes handicapées;
- l'année 2016-2017 a été ponctuée d'activités de consultation et de concertation; la tournée des conseils régionaux, à laquelle le président a participé en collaboration avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que la rencontre élargie de quelque 300 partenaires (conseils régionaux, comités sectoriels, comités consultatifs, Conseil emploi métropole et membres de la Commission), en décembre 2016, en sont des exemples.

En ce qui a trait à sa capacité d'influencer les orientations et les décisions des parties prenantes externes (orientation 5), la Commission a notamment :

- produit des avis sur différents projets de loi ou de politiques touchant l'adéquation formation-compétences-emploi ou la formation (projet de loi nº. 98 sur les ordres professionnels; projets de création du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur; projet de loi nº. 121 sur l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal; projet de politique de la réussite éducative);
- participé aux auditions publiques sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, où elle a formulé des recommandations sur les orientations de la politique d'immigration, ainsi que sur les programmes de sélection relatifs aux travailleuses et travailleurs qualifiés;
- produit, à la demande du gouvernement du Québec, un rapport établissant les priorités et le positionnement à faire valoir dans le cadre de la consultation sur les ententes fédérales-provincialesterritoriales sur le marché du travail.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2016-2017

ORIENTATION 1

Améliorer et utiliser de manière stratégique nos connaissances sur le développement des compétences et sur les meilleures pratiques en matière de formation en emploi

OBJECTIFS	Actions prévues 2016-2017	Résultats 2016-2017
1.1 Produire et diffuser de l'information stratégique accessible	4	2 actions réalisées 2 actions en cours
1.2 Améliorer l'identification des besoins et des priorités en matière de développement des compétences de la main-d'œuvre	1	1 action réalisée
1.3 Identifier et promouvoir les meilleures pratiques de formation auprès des employeurs et de la main-d'œuvre	3	2 actions réalisées 1 action en cours

ORIENTATION 2

Contribuer à l'instauration d'une culture de formation continue

OBJECTIFS	Actions prévues 2016-2017	Résultats 2016-2017
2.1 Favoriser l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre	1	1 action réalisée
2.2 Contribuer à la prise en charge par un plus grand nombre d'entreprises du développement des compétences de leur personnel	3	3 actions réalisées
2.3 Participer à l'élaboration d'orientations en matière de formation continue	1	1 action réalisée
2.4 Favoriser la reconnaissance et le développement des compétences de la main-d'œuvre acquises en milieu de travail	3	3 actions réalisées

ORIENTATION 3

Participer activement à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, dans un contexte de changement démographique, d'évolution technologique et de concurrence internationale

OBJECTIFS	Actions prévues 2016-2017	Résultats 2016-2017
3.1 Participer de façon proactive à l'élaboration d'orientations ou de stratégies en matière de main-d'œuvre et d'emploi	5	4 actions réalisées 1 action en cours
3.2 Prioriser les besoins de formation professionnelle et technique pour une meilleure adéquation formation-emploi	6	2 actions réalisées 3 actions en cours 1 action reportée

ORIENTATION 4

Consolider l'engagement des partenaires autour d'objectifs communs

OBJECTIFS	Actions prévues 2016-2017	Résultats 2016-2017
4.1 Mettre en œuvre les nouveaux mécanismes de gouvernance	2	2 actions réalisées
4.2 Améliorer les modes de collaboration et de communication entre les différentes instances partenariales de la Commission	4	3 actions réalisées 1 action réalisée en partie

ORIENTATION 5

Maximiser la capacité de la Commission à influencer les orientations et les décisions des parties prenantes externes

OBJECTIFS	Actions prévues 2016-2017	Résultats 2016-2017
5.1 S'assurer que la Commission soit impliquée sur les enjeux et politiques qui touchent le marché du travail	3	3 actions réalisées
5.2 Collaborer avec le gouvernement du Québec en faisant connaître la position de la Commission sur les enjeux qui touchent le marché du travail et qui s'inscrivent dans le cadre des relations fédérales-provinciales, plus particulièrement à l'égard du renouvellement des ententes sur le marché du travail	3	3 actions réalisées

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016 2017